

Taux d'intérêt 2024

En raison de la performance réjouissante sur les placements de fortune de 6,44 pourcent en 2023, le conseil de fondation a décidé de doter les avoirs de vieillesse pour l'année 2024 d'un intérêt de 1,75 pourcent, soit 0,5 pourcent de plus que le taux d'intérêt minimal LPP 2024 qui est de 1,25 pourcent.

Berne, le 24 janvier 2024

